

Enquête publique
préalable à la suppression définitive du passage à niveau
n°18 bis de la ligne SNCF La Roche sur Foron à le Fayet
sur la commune de Marignier (Haute-Savoie)

Enquête publique
du mardi 18 avril 2023 au mercredi 3 mai 2023

CONCLUSIONS
DE LA COMMISSAIRE ENQUETRICE

La commissaire enquêtrice

Isabelle FORTUIT

Enquête publique préalable à la suppression définitive du passage à niveau n°18 bis de la ligne SNCF

La Roche sur Foron à le Fayet, sur la commune de Marignier (Haute-Savoie), du mardi 18 avril 2023 au mercredi 3 mai 2023

Par arrêté préfectoral du 2 mai 2005, le passage à niveau n°18 bis de la ligne La Roche sur Foron à Le Fayet a été classé en 4^{ème} catégorie. Dans la fiche individuelle annexée à l'arrêté, il est mentionné en dispositions particulières que le concessionnaire du passage à niveau est la société ZF -Système de Direction France, qu'il est muni de portails, fermés à clés en permanence et ouverts uniquement au moment de la traversée des piétons employés de l'usine sous la surveillance d'une personne agréée par la SNCF, et qu'il est muni d'un appareil automatique constitué de deux voyants et d'une sonnerie, avertissant de l'arrivée des trains.

Une convention d'utilisation a été signée le 30 mars 2021 entre la société SNCF Réseau et la société Robert Bosch Automotive Steering Marignier SAS afin de fixer les conditions d'utilisation du passage à niveau privé n° 18 bis. La convention « *pour une durée fixée par la mise en service (projet départemental/communal sous deux ans à ce jour) le long du cours d'eau « Le Giffre » passant sous le pont ferroviaire et routier avenue du Pont Neuf côté PN 18 bis et in fine pour une durée maximale de dix (10) ans renouvelable par tacite reconduction* ».

Le document de diagnostic de sécurité routière établi par le CEREMA le 8 septembre 2022 indique que ce passage servait à environ une quinzaine d'ouvriers par jour et qu'il était réservé à un seul accès piéton. Une moyenne de 21 trains circule journallement.

Depuis la mi-août 2022, la partie de la voie verte qui permet de relier l'impasse des Cèdres, où se situe l'usine Bosch, à l'avenue d'Anterne, a été ouverte à une circulation « modes doux ». Le franchissement de la voie ferrée par les personnes se rendant sur leur lieu de travail est ainsi devenu inutile.

Suite à la mise en place de cette passerelle, l'entreprise Société Robert Bosch Automotive Steering Marignier SAS a interdit l'accès du passage à niveau à ses ayants droits et le directeur de l'usine, Gregory Challamel, a demandé aux services préfectoraux, par courrier daté du 9 septembre 2022, la fin de la convention d'utilisation du passage à niveau n° 18 bis, devenue obsolète.

Une demande d'ouverture d'enquête publique émanant de SNCF Réseau, direction zone de production sud-est, Infrapoles Alpes a été adressée le 20 décembre 2022 aux services préfectoraux chargés de la procédure, soit la direction départementale des territoires, demandant la suppression de ce passage à niveau n° 18 bis, et donc la tenue d'une enquête publique à cet effet.

Cette enquête publique s'est déroulée dans de très bonnes conditions matérielles, le dossier mis à l'enquête était complet et explicite ; elle n'a suscité aucune participation du public.

L'explication principale de cette désaffection du public est que l'utilisation privative de ce passage à niveau était destinée seulement à quelques personnes se rendant à pied sur leur lieu de travail, soit l'entreprise Société Robert Bosch Automotive Steering Marignier SAS, située impasse des Cèdres. Cette faculté de passage est devenue obsolète du fait de la mise en place d'une passerelle sur le Giffre, pouvant desservir à la fois cet établissement, mais aussi participant plus largement à la mise en place de modes de déplacements doux (piétons et cycles) sur la ville de Marignier et au-delà.

D'une part, la mise en place de la passerelle sur le Giffre, depuis août 2022 a semble-t-il donné toute satisfaction aux quelques usagers de l'ancien accès par le passage à niveau N° 18 bis.

D'autre part, et même si des mesures de sécurité étaient effectives et adaptées, la sécurité plus grande de ce nouvel accès pour les piétons et les cycles doit être soulignée.

Je considère que la suppression du passage à niveau n° 18 bis se justifie car il n'est plus utilisé, qu'un nouvel accès, plus sécurisé, a été mis en place, permettant aux personnes l'utilisant auparavant de se rendre sur leur lieu de travail, soit l'entreprise Robert Bosch, située impasse des Cèdres.

Enquête publique préalable à la suppression définitive du passage à niveau n°18 bis de la ligne SNCF

La Roche sur Foron à Le Fayet, sur la commune de Marignier (Haute-Savoie), du mardi 18 avril 2023 au mercredi 3 mai 2023

Aussi, après avoir :

- Analysé et étudié le dossier mis à l'enquête publique,
- Visité le site concerné,
- Assuré 3 permanences prévues par l'arrêté préfectoral,

Je constate que :

- L'enquête publique s'est déroulée dans le respect de la procédure,
- Le public a été correctement informé de la tenue de l'enquête publique,
- Les conditions de consultation du dossier par le public étaient bonnes et que les permanences se sont déroulées dans d'excellentes conditions d'organisation,

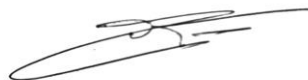
Considérant que :

- Le dossier soumis à enquête publique était suffisamment documenté, qu'il permettait d'informer le public sur l'objet de l'enquête et que sa composition était conforme aux textes en vigueur,
- Que la suppression du passage à niveau n° 18 bis de la ligne La Roche sur Foron à Le Fayet sur la commune de Marignier se justifie par son absence d'utilisation depuis la création d'un nouvel accès, plus sécurisé, permettant aux personnes utilisant auparavant ce passage à niveau, de se rendre sur leur lieu de travail, soit l'usine Bosch, située impasse des Cèdres.
-

J'émet un avis favorable à la suppression du passage à niveau n° 18 bis de la ligne La Roche sur Foron à Le Fayet sur la commune de Marignier.

Fait à Sallanches, le 19 mai 2023

La commissaire enquêtrice



Isabelle FORTUIT